

PROJET PERSONNALISÉ D'ORIENTATION (PPO) VERS LA VOIE PROFESSIONNELLE

L'objectif de la démarche est de conduire chaque élève vers la solution d'orientation la plus adaptée à ses motivations, ses aptitudes et compétences.

IDENTITÉ ÉLÈVE

Nom de l'établissement actuel	N° UAI
NOM et prénom de l'élève	
NOM (parents ou représentant légal)	
N° identifiant élève	Sexe F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>
Date de naissance	
Adresse Ville	
Code postal Tel domicile Tel mobile	
Scolarité actuelle :	
Prises en charge :	

DEMARCHES EFFECTUEES

Temps d'observation en lycée professionnel			
Etablissement d'accueil et formation(s) suivie(s)	Niveau d'implication et de motivation (*) Echelle de 1 à 5 (max)	Avis motivé du référent de l'établissement de formation conduisant à la validation de ce temps d'observation (*) Ce résumé se conclut par la mention avis favorable ou défavorable.	
Date			
Date			

Stage(s) en entreprise			
Entreprise	Niveau d'implication et de motivation (*) Echelle de 1 à 5 (max)	Avis motivé du référent ou tuteur de l'entreprise conduisant à la validation de ce stage en entreprise (*) Ce résumé se conclut par la mention avis favorable ou défavorable.	
Date			
Date			
Date			

(*) Cette évaluation est obtenue à partir d'éléments de bilans recueillis lors du suivi du stage. Elle est élaborée conjointement par le formateur en charge du suivi de l'élève et le référent de l'établissement ou de stage.

Autres démarches (visites de lycées professionnels, CFA, autres entreprises, portes ouvertes, etc) :

.....

VŒUX D'AFFECTATION DEMANDES PAR LA FAMILLE

Rang du vœu	Formation (1CAP2 ou Sec pro)	Spécialité de la formation	Etablissement	Code du vœu (réservé à l'administration)	Date et signature du(des) représentant(s) légal(aux)
Vœu 1					
Vœu 2					
Vœu 3					

DEMANDE DE COMPENSATIONS EVALUEES PAR LA MDPH

Des aides ou adaptations sont-elles envisagées dans le cadre d'un PPS ?

Adaptations pédagogiques : oui non

Aides matérielles : oui non

Prise en charge thérapeutique et éducative (SESSAD) : oui non

Aides humaines : oui non

Dispositif ULIS : oui non

Avis de transport sollicité : oui non

Date de l'Equipe de Suivi de Scolarisation ou date de l'entretien d'orientation :

Avis circonstancié (Décrivez brièvement le projet de l'élève. Quel cursus, quel emploi sont envisagés ?
 Quelles sont les raisons (atouts, motivation, aptitudes... de l'élève) qui motivent la demande ? :

Le
Le chef d'établissement
Cachet et signature

AVIS DU GROUPE DE TRAVAIL DSDEN du :/...../2021

Psychologues de l'EN :

Médecins scolaires :

Y a-t-il une contre-indication formelle à une section d'enseignement autre (s) que celle(s) demandées ?

Oui Non Si oui, préciser la ou les formations ou secteurs :

Avis du groupe de travail			
Rang du vœu	Favorable Défavorable Non priorisable	Avis circonstancié (projet professionnel construit, faisabilité, contre-indications, ...)	Compensation connue
1 :			PPS <input type="checkbox"/> Aide humaine <input type="checkbox"/> Aide pédagogique <input type="checkbox"/> ULIS <input type="checkbox"/> SESSAD <input type="checkbox"/> Autre :
2 :			PPS <input type="checkbox"/> Aide humaine <input type="checkbox"/> Aide pédagogique <input type="checkbox"/> ULIS <input type="checkbox"/> SESSAD <input type="checkbox"/> Autre :
3 :			PPS <input type="checkbox"/> Aide humaine <input type="checkbox"/> Aide pédagogique <input type="checkbox"/> ULIS <input type="checkbox"/> SESSAD <input type="checkbox"/> Autre :

Rappel : dans la mesure du possible, ce PPO a été également joint au Geva-sco transmis à la MDPH. Les décisions de compensations sont du seul ressort de la CDAPH. Les demandes de priorisation, elles, sont désormais examinées par le groupe de travail DSDEN et soumises à la commission médicale départementale.

Date :

Nom et fonction :

Signature :

Décision de la commission préparatoire à l'affectation – DSDEN

A l'attention des familles pour la composition du dossier complet à remettre à la DSDEN :

- **Les pièces à joindre sont mentionnées à la notice jointe" : "Guide handicap orientation et affectation 2020-2021".**

Le dossier doit être transmis avec toutes les pièces constitutives par la famille à la DSDEN : **au plus tard le vendredi 23 avril 2021**

Par courrier : Direction des services départementaux de l'Education Nationale des Alpes-Maritimes. 53 Avenue Cap de Croix 06181 Nice cedex 2

Dépôt à l'accueil de la DSDEN -> « à l'attention de la commission médicale départementale ».